



Changement de département pour vivre avec le père puis séparation

Par nanamama

Bonjour,

Avant la naissance de notre enfant, nous habitions dans deux départements Français différents (10 000km de distance) J'ai donc changé de département, de vie, de travail....

Malheureusement, après quelques années de vie en commun avec lui, nous sommes sur le point de nous séparer comme un accord mutuel. Sans rentrer dans le détail, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles je n'ai pas réussi à faire mon "trou" dans ce nouveau département; mon cercle proche (amis et ma famille) habite dans mon département initial, la vie en France hexagonale est différente d'où j'ai passé ma vie et différente de ce que je pensais, l'amour que l'on se portait n'a pas duré:-)

Au vu de la situation compliquée, pour sortir la tête de l'eau, digérer cet échec et remonter la pente, je souhaiterais rentrer dans mon département initial avec notre enfant.

Il est prévu que le père puisse le voir à toutes les vacances scolaires et que si besoin je prenne en charge à 100% les frais liés au transport, réaliser des visios (whats app) plusieurs fois par semaine, tous les jours... Si cela puisse faciliter mon déménagement avec notre enfant, je suis prête à accepter de ne pas avoir d'aide financière de mon ex pour élever notre enfant.

Avec mon ex, nous ne sommes pas mariés, nous avons une maison en commun que nous sommes sur le point de vendre.

Pourriez vous svp m'indiquer quelles sont les démarches à réaliser pour déménager avec mon enfant dans mon département initial?

Je vous remercie pour vos précieuses réponses réalisées avec plein de bienveillance; ce n'est pas un moment facile à vivre.

Bonne journée à tous

Par ESP

Bonjour

Pour agir légalement, il faut qu'un juge valide vos accords

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Si vous ne parvenez pas seuls à vos fins, il vous faudra un avocat.